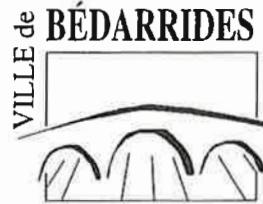


Département
VAUCLUSE
Canton
SORGUES
Commune
BEDARRIDES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité
ARRETE DU MAIRE



N° 2025/323

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le **08/01/2026**

ID : 084-218400166-20251211-URBA_2025_323-AR

**ARRÊTÉ PORTANT ENQUÊTE PUBLIQUE EN VUE DE L'ALIÉNATION
D'UNE PARTIE D'UN CHEMIN RURAL ET LA DÉSIGNATION D'UN
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

Le Maire de la Commune de BEDARRIDES,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code rural de la pêche maritime et notamment les articles L161-1 à L161-13 et R161-25 à R161-27,
Vu le code des relations entre le public et l'administration,
Vu la délibération n°49-2025 du 22/10/2025 relative au lancement de la procédure d'aliénation d'une partie du chemin rural de la Brêche situé à l'Est de la Commune et perpendiculaire à la Route de Sarrians,
Vu la liste des commissaires enquêteurs publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Vaucluse,

ARRÊTÉ

Article 1 Une enquête publique relative au le projet d'aliénation d'une partie du chemin rural de la Brêche à BEDARRIDES, aura lieu du 14 janvier 2026 à 11 h 00 au 28/01/2026 à 12 h 00 inclus, pour une durée de 15 jours à la mairie de BEDARRIDES.

Article 2 M. Stéphane COURBI (géomètre expert foncier DPLG), inscrit sur la liste départementale annuelle d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur, est désigné comme commissaire enquêteur.

Article 3 Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposées en mairie de BEDARRIDES pendant toute la durée de l'enquête et seront consultables par le public aux horaires d'ouvertures du lundi au vendredi de 8h 30 à 12h 00 et de 13h 00 à 16h 30. Le dossier d'enquête est également consultable sur le site internet de la mairie : <http://www.ville-bedarrides.com>

Article 4 Les observations du public peuvent être formulées par courrier à l'attention de M. le commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête, l'adresse suivante : Mairie de BEDARRIDES - BP 85 - 84370 BEDARRIDES.

Les observations peuvent également être formulées par voie dématérialisée à l'adresse mail suivante : urbanisme@bedarrides.eu

Article 5 Le commissaire enquêteur recevra en personne en mairie de BEDARRIDES, les observations du public, le mercredi 14 janvier 2026 de 11 h à 12 h et le mercredi 28/01/2026 de 11 h 00 à 12 h 00.

Article 6 A l'expiration du délai fixé ci-dessus, le registre d'enquête sera clos, paraphé et signé par le commissaire enquêteur qui, dans un délai d'un mois, transmettra le dossier et le registre d'enquête au Maire de BEDARRIDES avec ses conclusions.

Article 7 Le Conseil Municipal délibérera. La délibération et le dossier d'enquête seront adressés par le Maire à la Préfecture. Si le Conseil Municipal passait outre, le cas échéant aux observations présentées ou aux conclusions défavorables du commissaire enquêteur, la délibération devrait être motivée.

Article 8 Le présent arrêté sera affiché en mairie et sur le site internet de la mairie de BEDARRIDES au plus tard quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Pour l'information du public, un avis sera publié dans deux quotidiens locaux, quinze jours avant le début de l'enquête, ainsi que sur le site internet de la commune.

Article 9 Amplification du présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet de Vaucluse et à Monsieur le commissaire enquêteur.

Fait à BEDARRIDES, le 11/12/2025

Le Maire,
Jean BERARD



Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le 08/01/2026
ID : 084-218400166-20251211-URBA_2025_323-AR